

## Compte rendu – Session de travail du mardi 21 juin 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 21 juin 2022 en présence des journalistes à la Salle publique et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M<sup>e</sup> François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay

## Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 juin 2022

<b>Sujet</b>	M. Jean Lamarche souligne la dernière journée de travail de Mme France Cinq-Mars, directrice générale.  Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 7 juin 2022.
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

### Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 2, 3, 6, 13, 15, 16, 27, 29, 52, 54, 61 et 63 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M<sup>e</sup> François Bélisle demande si le coût des travaux a augmenté depuis que la décision a été prise. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit du règlement d'emprunt et que les travaux auront lieu l'an prochain. Il indique qu'il serait surprenant que le coût soit moindre que prévu. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si le coût d'aménagement de la piste cyclable est inclus dans le règlement d'emprunt. M. Robert Dussault répond que le coût de la piste cyclable sera pris à même le montant dédié aux pistes cyclables (1 million \$).

Au point 2, M<sup>e</sup> François Bélisle demande si les travaux à l'émissaire Duguay s'inscrivent dans ces travaux. M<sup>e</sup> Annie Pagé répond que les travaux à l'émissaire Duguay sont la première étape de ce grand chantier.

Au point 3, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande quel est l'intérêt d'ajouter un feu de circulation à cet endroit et s'il n'est pas plus pertinent d'en ajouter un à un endroit qui aurait une priorité plus élevée. M. Robert Dussault répond qu'en raison de la densité prévue dans ce secteur, il est nécessaire d'ajouter un feu de circulation à cet endroit. Il ajoute qu'il existe un arbre décisionnel pour l'ajout de feu de circulation. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay précise que le règlement a déjà été approuvé par le Conseil.

Au point 6, M<sup>e</sup> François Bélisle demande pourquoi la présentation doit être faite à huis clos. M<sup>e</sup> Annie Pagé répond que les présentations des fonctionnaires sont habituellement faites à huis clos, mais que celle-ci pourrait être faite devant les journalistes.

Au point 13, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme être mal à l'aise avec la candidature proposée pour pourvoir le poste citoyen vacant au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Elle salue l'intérêt manifesté par la citoyenne, mais en raison des fonctions qu'elle occupe, Mme Alberne-Lahaie craint que les autres membres du CCU s'interrogent sur la partialité de cette personne dans certains dossiers. Mme Maryse Bellemare demande si dans ce cas, il ne faudrait pas aussi revoir la candidature d'une autre membre du CCU. M. Dominic Thibeault répond qu'il y aura un choix à faire, est-ce que la Ville souhaite que des citoyens corporatifs ou de « vrais citoyens » soient membres de ses différents comités, dont le CCU. Après discussion, les membres du Conseil décident de retirer le point de l'ordre du jour de la séance publique et de se pencher sur la question.

Au point 15, M<sup>e</sup> François Bélisle demande si le Fonds de décontamination peut être ouvert à des terrains à l'extérieur du centre-ville et du secteur Aleris. M. Robert Dussault répond qu'il a déjà posé la question à des responsables du ministère de l'Économie et de l'Innovation, et qu'il n'y a aucune ouverture de leur part. L'enveloppe de 10 millions \$ est dédiée à la décontamination de terrains au centre-ville. M. Dussault précise que la décontamination du secteur Aleris ne fait pas partie de cette enveloppe.

Au point 16, M. Dany Carpentier affirme que beaucoup de billets sont donnés pour les premières et demande à qui revient le choix du nombre de billets donnés. Mme France Cinq-Mars répond que pour les deux premières, le nombre de billets est plus grand à des fins de promotion des infrastructures. Elle précise que certains billets sont refusés. Par la suite, les membres du Conseil discutent de représentation et de la présence de hauts fonctionnaires à différents événements.

Au point 27, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande ce que signifie l'adoption de la résolution à la séance publique. M. Robert Dussault répond qu'il s'agit uniquement du permis de démolition. La Ville attend une étude signée par un ingénieur pour délivrer le permis de construction.

Au point 29, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si une collaboration donnant-donnant est possible dans ce dossier, qu'en échange du don d'une partie de terrain, le Centre de la petite enfance (CPE) réserve des places aux enfants des employées et employés de la Ville. Mme Maryse Bellemare répond qu'il est délicat de privilégier des employées et employés de la Ville alors qu'il faut respecter les listes d'attente. M. Dany Carpentier affirme comprendre le point de vue de Mme Alberne-Lahaie mais qu'il y a en ce moment un besoin criant pour les familles vulnérables qui vivent à proximité du CPE.

Au point 52, M. Pierre Montreuil demande si le montant inscrit pourra fluctuer ou s'il est gelé comme annoncé dans l'annexe. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay répond que la résolution indique les montants actuels. D'autres membres du Conseil affirment être inquiets et craindre que des fonctionnaires doivent travailler aux Jeux du Québec au lieu d'accomplir leurs tâches habituelles et soulignent qu'il faut mobiliser la population. Mme Cynthia Simard répond qu'en raison de la pandémie, il n'a pas été possible de se déplacer pour recueillir des appuis, mais que dès cet été, des activités sont prévues pour recueillir les appuis des citoyennes et citoyens de Trois-Rivières et que l'objectif de 20 000 appuis sera atteint. Les membres du Conseil discutent ensuite de la fluctuation des coûts pour les infrastructures et de la candidature de Trois-Rivières, seule ville en lice pour l'obtention des Jeux.

Au point 54, M. Pierre-Luc Fortin demande pourquoi la convention ne se trouve pas dans la fiche. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay répond que le point est retiré de l'ordre du jour de la séance publique puisque la Ville n'a pas encore reçu la convention. M. Dany Carpentier demande à voir un tableau des subventions versées aux organismes. M. Luc Tremblay répond que le Comité Animer et soutenir la communauté a pris connaissance des nouveaux barèmes qui seront appliqués dès 2023.

Au point 61, M<sup>e</sup> François Bélisle souhaite en savoir plus sur ces promesses d'embauche. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay explique que deux places sont réservées à des candidates ou candidats issus de minorités visibles ou ethniques qui doivent réussir leur formation et répondre à des exigences minimales. Il s'agit d'un programme mis en place par le ministère de la Sécurité publique afin d'assurer une représentativité au sein des corps policiers du Québec.

Au point 63, M<sup>e</sup> François Bélisle demande si les sommes liées à ce poste sont ajoutées aux 400 000 \$ d'entretien annuel. M<sup>e</sup> Annie Pagé répond que c'est le cas et que la personne embauchée travaille au monastère depuis longtemps et qu'elle pourra effectuer un transfert de connaissances au cours des six prochains mois.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay demande d'ajouter un point en Affaires nouvelles à la séance publique. Il s'agit d'une lettre d'appui à « Point de Rue de Trois-Rivières & Nicolet - Yamaska » afin de soutenir l'organisme dans le cadre du Programme de financement des organismes communautaires de travail de rue en prévention de la criminalité. La lettre sera signée par M<sup>e</sup> Annie Pagé.

M. Pierre-Luc Fortin annonce qu'il souhaite déposer un avis de motion à la séance du soir en réponse aux documents reçus par la coalition d'organismes communautaires qui s'est mobilisée pour la création d'un registre des logements. M. Jean Lamarche dit avoir transmis l'information reçue à ses équipes qui vont se pencher sur le dossier. M<sup>e</sup> Annie Pagé rappelle aux membres du Conseil que les équipes de la Direction des services juridiques et du Greffe, gestion des documents et archives ont un devoir de loyauté envers la Ville et propose d'attendre l'avis juridique qui sera formulé par la Direction des services juridiques avant d'aller plus loin. M. Fortin souhaite tout de même déposer un avis de motion pour qu'une décision soit prise par la suite. Après discussion, les membres du Conseil décident que, puisque le 1<sup>er</sup> juillet est dans une dizaine de jours, M. Jean Lamarche annoncera en début de séance publique que la Ville a pris acte des documents qui lui ont été remis. De cette façon, rien ne sera fait de façon précipitée et lorsque viendra le temps d'agir, ce sera tout le Conseil qui le fera et non pas un seul de ses membres. La Direction des services juridiques devrait quant à elle, remettre son avis la semaine prochaine.

Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme avoir préparé une fiche afin d'ajouter ou de modifier une résolution afin de rendre la plénière publique aux citoyennes et citoyens et non pas uniquement aux journalistes. Elle souhaite en discuter avec ses collègues, devant journalistes, afin qu'un vote soit tenu sur la question à la séance publique du 5 juillet. Puisque l'ordre du jour de la plénière est chargé, la question sera débattue plus tard s'il reste du temps.

**Décision :** Retirer les points 13 et 54 de l'ordre du jour de la séance publique du 21 juin 2022 et ajouter un point en Affaires nouvelles.

**Responsable de l'exécution :** Direction du greffe, gestion des documents et archives.

**Échéancier / suivi :** Séance du 21 juin 2022.

**Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :** s. o.

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés :** s. o.

## Tour de table des présidentes et présidents des comités

<b>Sujet</b>	<p><b>Comité Assurer un environnement sain et propre :</b></p> <p>Mme Geneviève Auclair, présidente, résume les sujets qui ont été discutés durant la partie diffusée sur le Web de la dernière réunion du Comité : présentation du Fonds Éclore, pertinence de faire venir un éthicien en environnement et discussion à avoir en Conseil sur les personnes de l'externe invitées à faire des présentations dans les différents comités et implantation de bornes de recharge sur rue.</p> <p><b>Table de travail sur le logement social :</b></p> <p>M. Dany Carpentier informe ses collègues que la Table de travail sur le logement social a tenu une réunion le 17 juin. Il a été question de subvention au logement social et d'évolution et de détermination des besoins. La prochaine réunion se tiendra le 15 juillet 2022.</p> <p><b>Comité Assurer la sécurité des milieux :</b></p> <p>M. Jonathan Bradley, président, informe ses collègues qu'il a été question de l'affichage sur la rivière Saint-Maurice entre le Maïkan et le fleuve, affichage servant à sensibiliser les utilisatrices et utilisateurs de la rivière et à instaurer un climat plus agréable pour les adeptes de la rivière.</p> <p><b>Comité Assurer la gestion des eaux :</b></p> <p>M<sup>e</sup> François Bélisle, président, fait un retour sur la discussion portant sur les rampes de mise à l'eau. La réfection se fera en deux temps : les rampes Kruger seront refaites cette année et la rampe Fusey servira aux petites embarcations qui ne sont pas transportées par une remorque. Les autres rampes seront rénovées en 2023.</p>
<b>Décision : s. o.</b>	
<b>Responsable de l'exécution : s. o.</b>	
<b>Échéancier / suivi : s. o.</b>	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.</b>	
<b>Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.</b>	

## Bilans, résultats de sondage et états de situation

<b>Sujet</b>	<p><b>Budget participatif – Mme Cynthia Simard</b></p> <p>Mme Cynthia Simard annonce qu'il faut remplacer des membres au comité d'évaluation des projets du budget participatif. Il faut remplacer Mme France Cinq-Mars par M. François Vaillancourt et Mme Sylvie DesRoberts par M. Éric Angers. M. Dany Carpentier fait aussi partie du comité, et il est nécessaire de nommer une ou un autre membre élu du Conseil. M. Jean Lamarche lui propose d'envoyer un courriel à toutes et tous les membres du Conseil. Si plus d'une personne est intéressée, un tirage au sort pourra déterminer celle qui siègera au comité d'évaluation. M<sup>e</sup> François Bélisle souhaite qu'un bilan des deux premières années du budget participatif soit fait. Mme Simard répond qu'une présentation sur ce sujet a été faite à la réunion du Comité Animer et soutenir la communauté du 24 mai dernier.</p> <p><b>Quartier général – MM. Maxime Gagnon et Éric Angers</b></p> <p>M. Maxime Gagnon demande aux membres du Conseil une recommandation positive pour aller de l'avant avec le plan fonctionnel et technique (PFT) et les services professionnels qui y sont associés afin de rénover le quartier général (QG) de la Police. Il explique qu'à la fusion en 2002, tous les policiers ont été regroupés au QG actuel sur le boulevard des Forges, QG déjà trop petit pour accueillir tout le personnel. Par la suite, les investissements n'ont pas été nombreux à part l'ajout de six locaux et d'ascenseurs pour les détenues ou détenus en fauteuil roulant. Au cours des années, des travailleuses et travailleurs ont rejoint le QG (notamment une travailleuse sociale et le CAVAC). Il a alors été décidé de relocaliser du personnel à la Caserne n° 3, ce qui a fait perdre le lien précieux avec la division sociocommunautaire de la Police. De plus, le bloc cellulaire ne correspond plus aux normes du ministère de la Sécurité publique (MSP). M. Gagnon a rencontré de nombreux directeurs de police et visité des quartiers généraux dans la province afin de connaître les orientations des autres villes (regroupement ou postes de quartier). La tendance est au regroupement de tous les services au même endroit. Le QG actuel est bien positionné, mais nécessite des travaux majeurs pour déplacer le bloc cellulaire actuellement situé au milieu du QG et réunir toutes les employées et tous les employés sous un même toit, ce qui leur permettra d'être plus efficaces, de limiter les déplacements et d'éliminer le travail en silo.</p> <p>M. Éric Angers rappelle que le projet de réfection du QG a été inscrit au PTI en 2016 avec un coût de 25 millions \$. En 2022, ce projet de 64 000 pieds<sup>2</sup> est évalué à 55 millions \$, mais le montant précis sera connu une fois que le PFT aura été réalisé.</p> <p>MM. Gagnon et Angers répondent ensuite aux questions des membres du Conseil au sujet d'autres bâtiments ailleurs dans la Ville qui pourraient accueillir le QG, des recommandations du Livre vert qui pourraient entraîner d'autres modifications au QG, de coupes qui ont été faites au projet depuis les demandes initiales, du coût du PFT, de la possibilité de construire le QG en laissant tomber certaines demandes, comme l'annexion de la Cour municipale, de la possibilité de réaliser le projet en phases, de la décentralisation des services offerts par la Police, des normes du MSP et de la CNESST. M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay rappelle qu'à la séance publique, les membres du Conseil voteront pour le règlement d'emprunt permettant de réaliser le PFT et d'octroyer le contrat de services professionnels et non pas pour la construction du nouveau QG.</p>
<b>Décision :</b> s. o.	
<b>Responsable de l'exécution :</b> s. o.	
<b>Échéancier / suivi :</b> s. o.	
<b>Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure :</b> s. o.	

**Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.**